

La couverture de vos médicaments pour infertilité

Avez vous des questions quant à ce que votre assurance peut couvrir?
Comment effectuer la demande de remboursement de paiement ?
et ce que vous devez payer?
Alors lisez ce qui suit...



Si vous êtes assuré avec la RAMQ:

Comment faire la demande de couverture:

- Se présenter à la pharmacie plusieurs jours avant le début de votre traitement pour déposer votre prescription, car il faut prévoir un délai de 2 semaines avant que la RAMQ ne procède à la couverture de vos médicaments (sans code d'exception).
- Le pharmacien faxera le formulaire à la RAMQ pour demander l'autorisation de paiement, seulement si le code d'exception n'a pas été indiqué sur la prescription.
- La RAMQ couvrira les médicaments qui figurent dans la liste des médicaments d'exception (voir colonne à droite) suite à une demande d'autorisation de paiement
- Certaines exceptions quant au remboursement des médicaments peuvent s'appliquer, comme pour ceux ayant une **assurance fédérale** ou une **assurance hors du Québec**.

Comment faire si la RAMQ n'a pas encore couvert vos médicaments:

- Vous devrez payer vos médicaments.
- Une fois la couverture approuvée, la RAMQ procédera au paiement de vos médicaments.
- Vous pouvez à ce moment vous présenter à la pharmacie à laquelle vous avez acheté vos médicaments afin d'obtenir un remboursement.
- Vous serez remboursés pour le montant payé, à l'exception de votre contribution mensuelle maximale de **80,25\$** (si applicable) et de frais administratifs que la pharmacie pourrait vous charger.

Si vous avez une assurance privée:

Comment faire la demande de couverture:

- Tout d'abord contactez votre compagnie d'assurance afin de déterminer si les modalités de remboursement des paiements se font de façon manuelle ou électronique.
- Vérifiez auprès de votre assureur si le formulaire de la RAMQ peut être utilisé afin de demander une autorisation de paiement .
- Ensuite, vous pouvez vous présenter à la pharmacie plusieurs jours avant le début de votre traitement pour déposer votre prescription.
- Si votre assurance accepte les formulaires de la RAMQ, le pharmacien vous remettra un formulaire pour chacun de vos médicaments à leur faire parvenir.
- S'ils exigent l'utilisation de formulaires différents de ceux de la RAMQ, vous devrez vous les procurer auprès de votre assureur, les déposer à votre médecin qui se chargera de les remplir et ensuite vous les acheminerez à votre compagnie d'assurance.

Médicaments couverts par la RAMQ et les assurances privées

- | | |
|-----------------|---------------|
| • Marvelon | • Bravelle |
| • Lupron | • Gonal-F |
| • Suprefact | • Puregon |
| • Cetrotide | • Ovidrel/hCG |
| • Orgalutron | • Endometrin |
| • Menopur | • Crinone |
| • Repronex | • Estrace |
| • Progest. Inj. | • Doxycycline |

Médicaments NON-couverts par la RAMQ

- Luveris
- Saizen
- Climara
- Prometrium
- Les suppléments tel que :
 - Pregvit et Pregvit folic-5, Centrum Fertil Pro, Materna, Inositol, DHEA et tout autre vitamine

Pharmacie **LUONG et LECLERC**
située dans Maxi & Cie
6825 ch. Côte-des-Neiges. H3S 2B6
Tél: 514-731-0888



Ressources à contacter si vous avez un problème avec votre assurance PRIVÉE:

Ombudsman des assurances de personnes: 514-845-6173
Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes (ACCAP):
Pour question: 1-800-361-8070
Pour plaintes: 1-866-582-2088